



De l'éducation à l'environnement à l'EDD en passant par l'EEDD, onze ans pour s'ouvrir sur l'extérieur et dépasser le cadre disciplinaire.

publié le 19/01/2008

Descriptif :

Difficile aujourd'hui pour un enseignant (surtout hors de France), quelle que soit sa discipline, de ne pas flirter avec la vague EDD, ne serait ce par une approche « bon teint » indispensable pour respecter les consignes ministérielles. Mais pour qui veut dépasser un peu l'écume engendrée par ce phénomène de société, il est indispensable de savoir d'où l'on vient et ce vers quoi aujourd'hui l'on tend.

De l'éducation à l'environnement à l'EDD en passant par l'EEDD, onze ans pour s'ouvrir sur l'extérieur et dépasser le cadre disciplinaire.

Difficile aujourd'hui pour un enseignant (surtout hors de France), quelle que soit sa discipline, de ne pas flirter avec la vague EDD, ne serait ce par une approche « bon teint » indispensable pour respecter les consignes ministérielles. Mais pour qui veut dépasser un peu l'écume engendrée par ce phénomène de société, il est indispensable de savoir d'où l'on vient et ce vers quoi aujourd'hui l'on tend.

Plus loin encore, nombre de sites comme celui d' **Eduscool** (par ses entrées par les programmes, son répertoire d'actions), celui du ministère (entre autre **le BO n°14du 5 avril 2007**), ou enfin justement celui du **ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables** proposent un ensemble d'informations et des réponses pratiques qui contenteront même les plus exigeants.

Il s'agit donc ici très schématiquement de voir le chemin parcouru. Le développement durable est en fait la quête d'une relation d'équilibre entre l'homme et son environnement. Je le décline un peu comme un néologisme, mais il aura fallu plus d'une décennie pour passer de la conviction à une logique de l'efficacité. En résumé, moins de militantisme, d'engagements intenables, de donneurs de leçons(1977) et plus de pratique, de réalité, d'actions(2007).

La circulaire promotrice, intitulée **Education à l'environnement (n°77-300 du 29 août 1977)**était fortement marquée par l'idée de protection de l'environnement. Cette dimension très écologique était alors centrée principalement sur l'établissement. Elle trouve son origine dans le « halte à la croissance » lancé par le Club de Rome en 1972, qui revisitait les définitions tout en restant dans le registre des vœux pieux.

En fait, l'élément fondateur est le **Rapport BRUDTLAND** qui en 1987 fait le lien entre les hommes, les ressources, et surtout les besoins. On envisage de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures .

En 1992, lors du sommet de la Terre de Rio, 173 pays adoptent le **programme Action 21** (connu en anglais comme **Agenda 21**). C'est une déclaration qui fixe un programme d'actions pour le XXIe siècle dans des domaines très diversifiés afin de s'orienter vers un développement durable de la planète. Ainsi, Action 21 énumère quelques 2500 recommandations concernant les problématiques liées à la santé, au logement, à la pollution de l'air, à la gestion des mers, des forêts et des montagnes, à la désertification, à la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, à la gestion de l'agriculture, à la gestion des déchets. Plus de décisions unilatérales, tout le monde doit participer à la prise de décision ,le militantisme dominant laisse la place à la démocratie participative.

Pour la France, c'est la **LOADDT, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire** du 25 juin 1999, appelée aussi **Loi Voynet**, qui insère le local dans le national (idée d'unité du territoire),et le long terme.

En 2004 enfin apparait le sigle **EEDD** qui cible la formation initiale, c'est-à-dire l'enseignement scolaire. Toutes les disciplines sont concernées, et on « alloue » soixante heures de formation durant la scolarité du primaire à la terminale.

Tout ce parcours pour en 2007 en arriver à **l'EDD, l'Education au Développement Durable**. Le cadre se veut plus stricte, on demande des actions, du concret. Le travail se fait beaucoup plus sur des comportements et moins sur les connaissances. Le projet d'établissement est le socle porteur, et on catégorise les établissements :

_Les « **E3D** », qui sont les établissements en démarche de développement durable .

_Les Etablissements « **éco responsables** » qui eux ne travaillent que sur le fonctionnement (les « E3D » intègrent en plus du fonctionnement la structure). C'est le cas du lycée Français de Caracas avec « Colegio Pulcro » et le projet recyclage du papier .

Enfin, on note l'apparition de normes environnementales, par exemple les HQE (haute qualité environnementale) .

Pour aller plus loin, vous trouverez en attaché des documents :

_Sur l'EEDD : « 2004, l'EEDD »

_Une comparaison EEDD et EDD intitulée « l'EDD menace t'il l'EEDD »

_La « Charte de l'Environnement »

_Enfin le rapport du GIEC 3 de mai 2007.

Bonnes lectures.

BIHRY Jean Louis

Documents joints

 [2004_EEDD](#) (PDF de 276.6 ko)

 [EDD_menace-t-il_EEDD](#) (Word de 61.5 ko)

 [charte_environnement](#) (PDF de 114.5 ko)

 [Rapport_du_GIEC_III_Mai_2007](#) (Word de 239.5 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.